



Montreuil, le 16 février 2021

Madame Amélie de Montchalin  
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques  
Courriel : sp.mtfp@transformation .gouv.fr

Objet: dépôt d'un préavis de grève pour le 8 mars 2021

Madame la Ministre,

Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, est l'occasion partout dans le monde d'effectuer un bilan sur l'ensemble des droits acquis ou à conquérir pour les femmes et les filles.

Les organisations syndicales ont mené les luttes indispensables pour obtenir et conserver ces droits. Pour continuer à défendre les droits des femmes, pour obtenir des mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière professionnelle, la CGT, la FSU, Solidaires et la FA s'associeront aux diverses actions menées dans le cadre de la journée du 8 mars.

Afin de permettre aux agent-es des trois versants de la fonction publique, de s'engager dans les actions menées sur l'ensemble du territoire pour les droits des femmes, la CGT, la FSU, Solidaires et la FA déposent un préavis de grève pour la journée du 8 mars 2021.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Baptiste TALBOT  
Coordonnateur  
CGT Fonction Publique

Pascal KESSLER  
Président  
FA-FP

Benoit TESTE  
Secrétaire Général  
FSU

Gaëlle MARTINEZ  
Déléguée Générale  
SOLIDAIRES



Monsieur Bruno Lemaire  
Ministre de l'Economie,  
des Finances  
et de la Relance

Monsieur Olivier Dussopt  
Ministre délégué  
auprès du ministre de l'Économie, des Finances et  
de la Relance, chargé des Comptes publics.

**Objet :** préavis de grève pour la période du 07 février au 11 mars 2022.

Messieurs les ministres,

La CFDT-CFTC, la CGT, SOLIDAIRES, l'USD-FO et l'UNSA-CGC déposent un préavis de grève pour la période du lundi 7 février (à 9h00) jusqu'au vendredi 11 mars 2022 à 18h00. Un moment fort aura par ailleurs lieu le jeudi 10 mars 2022.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels, apprentis et auxiliaires de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI).

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- CONTRE le Transfert/abandon des missions fiscales (TMF), chantier qui fera perdre 700 emplois à minima d'ici 2024, et des dizaines de milliards d'euros dans les caisses de l'État et des collectivités locales.
- CONTRE la destruction de milliers de postes ces dernières années, la mise sur la sellette des missions supports, et le dépérissement de la DGDDI dans plusieurs dizaines de départements.
- CONTRE le laboratoire Surveillance en Auvergne-Rhône-Alpes (Lab AuRA), expérimentation unilatérale attaquant les conditions de travail des personnels, notamment par la remise en cause des cotes de service, de la gestion des infracteurs et des règles de sécurité.
- CONTRE la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) et les Lignes directrices de gestion (LDG) *mutations* et *promotion* instaurant opacité dans la gestion des personnels.
- CONTRE la diminution des ratios promus-promouvables (« pro-pro ») intra et inter-catégoriels.
- CONTRE la non reconnaissance de la technicité et des pertes de niveau de vie.
- CONTRE la politique de performance, aux indicateurs coupés des réalités.
- CONTRE le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2022-2025, document creux recyclant les engagements obtenus de haute lutte lors de la mobilisation des personnels au printemps 2019.
- CONTRE la perte du regard statistique sur les échanges de biens intra-communautaires (DEB).
- POUR des recrutements massifs et indispensables de personnels.
- POUR un renforcement du maillage territorial des services.
- POUR des déroulements de carrière transparents, respectueux de l'ancienneté et sans barrière.
- POUR une réelle revalorisation indemnitaire, avec un abondement de 300 € nets/mois pour tous.
- POUR un service public douanier, socialement et écologiquement utile.
- POUR une formation initiale et continue de haut niveau
- POUR une action sociale de haut niveau.
- POUR une amélioration des conditions de travail, tenant compte des remarques et revendications des personnels.
- POUR le respect des droits en matière de gestion des personnels (dépôt de congés, autorisations d'absence, etc).
- POUR le respect des engagements de 2019 sur la bonification/compensation retraite.
- POUR la création d'un système de compensation relatif à la pénibilité des agents sédentaires.

Ce préavis est destiné à permettre à tous les personnels de la DGDDI d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations.

Veuillez agréer, Messieurs les ministres, en l'expression de notre parfaite considération.

Paris, le vendredi 28 janvier 2022

L'intersyndicale CFDT-CFTC – CGT – USD-FO – SOLIDAIRES – UNSA-CGC